

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Carin THEYS, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
 Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
 Sophie BATTARD, pouvoir à Patrick MOLLARD
 Ludovic BRISE, pouvoir à Christelle MEGRET

Absents : Jean-Luc MOLLARD, Célien PARISI

DELIBERATION n° 18/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / COMMUNE

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire chargée des Finances, indique au Conseil Municipal que l'exécution du budget communal 2022 est retracé dans le compte administratif dont les résultats ont été présentés à la commission finances du 23 mars 2023 et s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section de fonctionnement	6 413 167,32 €	6 982 452,88 €	569 285,56 €
Section d'investissement	1 982 464,47 €	2 390 703,14 €	408 238,67 €
Reports de l'exercice 2021		1 090 163,10 €	1 090 163,10 €
En fonctionnement			
Reports de l'exercice 2021	1 115 776,25 €		-1 115 776,25 €
en investissement			
TOTAL	9 511 408,04 €	10 463 319,12 €	951 911,08 €
Reste à réaliser à reporter en 2023 en investissement	1 279 180,00 €	817 525,00 €	-461 655,00 €

Résultats cumulés			
Résultat cumulé			
Section de fonctionnement	6 413 167,32 €	8 072 615,98 €	1 659 448,66 €
Résultat cumulé			
section d'investissement	4 377 420,72 €	3 208 228,14 €	-1 169 192,58 €
RESULTAT CUMULE	10 790 588,04 €	12 098 369,12 €	490 256,08 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Andrée JAN , conseillère municipale , doyenne d'âge de l'assemblée , prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote : 22 voix pour

2 voix contre (Carin THEYS, Fabienne LEBE)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

